

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**11 FÉVRIER 2019
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 février 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques*
et greffier

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-076

**Renouvellement et nomination
Direction générale - Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT la fin du terme de cinq (5) ans prévu au contrat de travail du directeur général;

CONSIDÉRANT l'excellence de la qualité de ses services et sa contribution exceptionnelle à l'essor et au développement de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté mutuelle du conseil municipal et du directeur général de renouveler le contrat de travail proposé pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de s'adjoindre les services d'une directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime favorable du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillers présents
APPUYÉ à l'unanimité des conseillers présents
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal renouvelle le contrat de travail de monsieur Sébastien Roy, à titre de directeur général de la Ville de Varennes et confirme l'embauche de Me Lyne Savaria au poste de directrice générale adjointe, selon les termes et conditions des contrats de travail joints en annexe des présentes, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 02.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA